

Communiqué de presse

Paris, le 27 août 2021

L'école inclusive est-elle soluble dans la précarité ? Non aux services civiques !

Alors que les personnels accompagnant-e-s des élèves en situation de handicap se sont fortement mobilisé-e-s l'année dernière pour dénoncer la précarité de leur statut et le manque de reconnaissance auquel ils et elles doivent faire face, plusieurs académies ont fait publier des annonces de service civique avec pour mission de « contribuer à l'inclusion des élèves en situation de handicap ».

Au lieu de répondre aux revendications légitimes des AESH et de faire de l'école inclusive une réelle priorité, le ministère choisit donc la voie de la précarisation grandissante et de l'exploitation totale. Les jeunes en service civique ne bénéficient d'aucune garantie collective régie par le code du travail : pas de contrat mais une mission, pas de salaire mais une indemnité, un temps de travail hebdomadaire non encadré et aucun droit syndical.

SUD éducation dénonce une nouvelle fois la politique de casse du service public d'éducation et la logique de restriction budgétaire qui prime sur la politique d'inclusion et accroît l'exploitation des travailleurs et travailleuses.

Le recours aux Services Civiques est une mauvaise réponse au chômage des jeunes. Au contraire, l'État a la responsabilité d'ouvrir des postes dans les services publics (éducation, hôpital, collectivités territoriales, transports...) pour promouvoir des emplois stables et donnant accès à un salaire et à des droits.

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org

